



## Appel d'offres pour la conception et la diffusion d'un module de formation à distance sur le bien- être animal dans les élevages de porcs et de volailles

N° R010/2021/ING 1

Pôle Développement des Compétences et Innovation

15 décembre 2021

## Sommaire

Présentation de VIVEA	Page 3
Le contexte de l'appel d'offres	Page 3
Finalité et objectifs recherchés	Page 5
Nature et étendue des prestations	Page 6
- Mission 1	
- Mission 2	
- Mission 3	
- Mission 4	
Conditions de réalisation et pilotage	Page 12
Budget et calendrier	Page 13
Critères et modalités de sélection	Page 14
Annexe : règlement de consultation	Page 17

## Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2020, VIVEA compte 529 117 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2020 environ 103 000 bénéficiaires, soit 149 000 stagiaires et plus de 1 774 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège. Le présent appel d'offre est piloté par le pôle développement des compétences et Innovation de VIVEA.

## Le contexte de l'appel d'offres

### Le bien-être animal dans les élevages

Dans le décret n°2020-1625 du 18 décembre 2020 portant diverses mesures relatives au bien-être des animaux d'élevage et de compagnie, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation prévoit l'encadrement de certaines pratiques d'élevage susceptibles d'occasionner des souffrances pour les animaux.

Il prévoit la désignation pour tout responsable d'élevage d'un référent bien-être animal à compter du 1er janvier 2022. Ce référent est chargé de sensibiliser au bien-être animal les personnes exerçant leur activité en contact avec les animaux.

Le décret prévoit la possibilité pour le ministre chargé de l'Agriculture d'imposer aux éleveurs professionnels le suivi de formations à la mise en œuvre de pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal. Dans ce cadre, le ministère a défini un parcours de formation à suivre par les référents bien-être animal dans les élevages de porc et de volailles.

Ce parcours de formation comprend notamment la réalisation d'un module de formation à distance. Les référents bien-être animal dans les filières porc et volaille, dont le nombre est estimé à environ 25 000, ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour suivre ce module de formation.

Le présent appel d'offres prévoit la livraison du module en septembre 2022, ce qui laisse aux 25 000 personnes concernées un délai de 16 mois pour réaliser le module.

### Le module de formation à distance sur le bien-être animal

Le ministère en charge de l'Agriculture a confié à VIVEA le pilotage de la conception et de la mise en œuvre du module de formation à distance de 2h sur le bien-être animal. Ses objectifs ont été fixés par un arrêté ministériel définissant les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles. Ociapiat, OPCO des secteurs de la coopération agricole, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, sera associé aux travaux pour assurer un déploiement auprès des salariés agricoles, référents bien-être animal, dans les exploitations des filières avicole et porcine.

Le module de formation, entièrement à distance, sera accessible librement sous réserve de disposer d'une connexion internet.

L'architecture et le contenu du module seront validés par un comité technique d'experts dans le domaine du bien-être animal dont la composition est déterminée par le ministère en charge de l'Agriculture et VIVEA.

Certaines séquences du module pourront être déclinées par espèce (porc et volaille).

Chaque année, le comité technique se prononcera sur la révision du module au regard des évolutions réglementaires et techniques pour les filières porcine et avicole. Le cas échéant, le contenu du module sera actualisé.

VIVEA et le Ministère en charge de l'Agriculture seront propriétaires du module (contenu et ensemble des spécifications techniques et fonctionnelles qui le constituent).

Pour des raisons d'efficacité, il a été décidé, conjointement avec le ministère en charge de l'Agriculture, de confier au même prestataire la conception et la mise en œuvre du module auprès des bénéficiaires ainsi que la mise à jour du module et le cas échéant un élargissement de celui-ci à d'autres filières d'élevage.

Les bénéficiaires devront être le plus autonomes possible dans le suivi du module mais le prestataire assurera auprès des bénéficiaires un assistant pédagogique minimale et une assistance technique si les stagiaires rencontrent des difficultés dans la réalisation du module. Ce dispositif s'inscrivant dans le cadre d'une obligation de formation pour les référents bien-être animal des filières porcine et avicole, une évaluation devra permettre de valider le suivi du module et une attestation devra pouvoir être délivrée aux stagiaires.

Enfin, un suivi précis des bénéficiaires de ce module devra pouvoir être fourni à VIVEA, au ministère en charge de l'Agriculture et à Ocapiat.

Dans ce contexte, VIVEA lance un appel d'offres pour un marché d'une durée de 3 ans.

## Finalités et objectifs recherchés

Les objectifs stratégiques liés au développement du module à distance sont de :

- Former 25 000 éleveurs des secteurs porc et volaille sur 16 mois et former les nouveaux entrants par la suite ;
- Permettre aux éleveurs de justifier de leur formation en téléchargeant leur attestation de formation ;
- Anticiper l'élargissement du module à d'autres filières (bovins, caprins, ...).

Les objectifs opérationnels du projet concernent :

**La conception d'un module de formation à distance de 2 h sur le bien-être animal destiné aux référents bien-être animal des exploitations des filières porcine et avicole pour une livraison en septembre 2022 :**

- Piloter et réaliser la conception pédagogique du module ;
- Rédiger les contenus du module et co-piloter avec VIVEA un comité technique d'experts dans le domaine du bien-être animal ;
- Mettre en place un système d'évaluation des acquis à l'issue du module de formation et de délivrance d'une attestation de formation facilement accessible par les bénéficiaires ;
- Mettre en place les conditions nécessaires au reporting du déploiement du module et à l'élargissement du module d'autres types d'élevage (ex. bovins).

**La mise en œuvre du module de formation auprès des bénéficiaires**

- Héberger le module sur une plateforme dédiée ;
- Assurer une assistance pédagogique minimale auprès des bénéficiaires ;
- Assurer une assistance technique si besoin auprès des bénéficiaires ;
- Assurer la maintenance informatique du module ;
- Assurer le reporting et le suivi quantitatif du déploiement du module.

## La mise à jour du module

- Actualiser les contenus du module en fonction des évolutions réglementaires et techniques pour les filières porcine et avicole ;
- Le cas échéant, concevoir les adaptations nécessaires à l'élargissement aux autres filières de l'élevage ;

## Nature et étendue des prestations

### Mission 1 : Cadrage

Date : Lundi 24 janvier matin

#### Objectifs :

- Préciser le calendrier et les modalités de réalisation du projet. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis du projet est finalisé : objectifs, délais, livraisons intermédiaires et finale, rôles durant la mission, moyens et outils utilisés.

#### Description :

Une réunion de cadrage en présence des parties prenantes du projet est organisée. Elle est coanimée par VIVEA et le pilote du projet côté prestataire. Cette réunion est complétée au besoin par des échanges complémentaires à distance ou en présentiel pour établir une note de cadrage qui reprend les éléments listés dans les objectifs de cette étape. Le prestataire a en la rédaction de la note de cadrage qui formalise les décisions et échanges.

**Livrable :** une note de cadrage

### Mission 2 : Conception du module

#### Objectifs :

- Piloter et réaliser la conception pédagogique du module ;
- Rédiger les contenus du module et co-piloter avec VIVEA un comité technique d'experts dans le domaine du bien-être animal ;
- Mettre en place un système d'évaluation des acquis à l'issue du module de formation et de délivrance d'une attestation de formation facilement accessible par les bénéficiaires ;
- Mettre en place les conditions nécessaires au reporting du déploiement du

module et à l'élargissement du module d'autres types d'élevage (ex. bovins).

### Description :

La durée du module à distance est de 2h. Le module sera accessible librement par les bénéficiaires sur une plateforme dédiée. Le module permettra d'identifier leur statut (chef d'entreprise relevant de VIVEA, salariés relevant d'OCAPIAT).

Les objectifs du module à distance ont été fixés par le ministère en charge de l'Agriculture dans un arrêté définissant les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles.

Les objectifs pédagogiques du module sont les suivants :

Champs de connaissances	Capacités minimales attendues
Définition du bien-être animal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être sensibilisé à la notion de perception et d'émotion chez les animaux (les animaux perçoivent leur environnement différemment et cela influe sur leur bien-être) ;</li> <li>- Savoir définir le bien-être animal (définition ANSES) ;</li> <li>- Savoir distinguer le bien-être animal et la notion de bientraitance.</li> </ul>
Historique, actualités et attentes sociétales Réglementation relative à la protection animale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir que le bien-être animal est une attente sociétale forte (de la part des consommateurs, des citoyens, cahiers des charges, réglementation...) et incontournable qui s'inscrit dans un contexte historique et philosophique ;</li> <li>- Savoir que le bien-être animal est réglementé et que le non-respect entraîne des sanctions.</li> </ul>
Informations sur le référent « bien-être animal » (rôle, connaissances, durée de validité de la formation, attestation individuelle, renouvellement)	Connaître le rôle du référent bien-être animal conformément au point II de l'article 1 <sup>er</sup> du présent arrêté
Les différentes composantes du bien-être des animaux : définition opérationnelle via « les 5 libertés » et l'évaluation du bien-être animal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre ce que sont les différents besoins physiologiques et psychiques des animaux ;</li> <li>- Être capable de citer les « 5 libertés » ;</li> <li>- Connaître les principales manières d'évaluer le bien-être animal (indicateurs sur les animaux, l'environnement).</li> </ul>
Sensibilisation aux manipulations et aux pratiques d'élevage appliquées aux animaux et nécessité d'améliorer le bien-être animal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre l'intérêt du respect des bonnes pratiques de manipulation et d'élevage des animaux ;</li> </ul>

	- Être sensibilisé aux motivations de l'amélioration du bien-être animal
Ouverture sur le principe du « One Welfare »	- Connaître le principe du « One Welfare ».

Les champs de connaissances abordés dans le module comportent des éléments communs à toutes les filières (ex. définition du bien-être animal, réglementation,) et des éléments spécifiques aux filières porc et volailles (ex. évaluation du bien-être animal, bonnes pratiques de manipulation et d'élevage, ...).

Au cours de cette étape de conception, un soin particulier sera apporté par le prestataire pour développer un module attractif pour les chefs d'exploitation en élevage de porcs et de volaille et les salariés agricoles.

Pour cela, le module devra être facile d'accès et devra proposer une navigation fluide et intuitive. Le module devra également proposer une expérience d'apprentissage riche, stimulante ainsi que des activités variées pour garantir son attractivité pour les participants et maintenir leur attention au cours de sa réalisation.

Le module et ses contenus devront également être concrets et adaptés aux préoccupations et pratiques des chefs d'exploitation et des salariés agricoles en élevage de porc et de volaille en matière de bien-être animal.

La conception du module devra anticiper l'ouverture du module à d'autres filières (bovins, ...) à travers une conception qui facilite la réutilisation et l'adaptation du module produit pour d'autres filières.

Le module intégrera des activités de contrôle des connaissances.

A l'issue du module, les participants devront avoir la possibilité de télécharger une attestation de fin de formation qui fera preuve en cas de contrôle de leur obligation de formation. Une fonctionnalité permettant aux participants de télécharger un duplicata de leur attestation en cas de perte devra être prévue par le prestataire.

### Pilotage du projet

Le prestataire pilote et réalise la conception pédagogique du module. Il a pour mission de concevoir et de rédiger le contenu pédagogique en lien avec les objectifs pédagogiques du module. Il anime également un comité technique d'experts dans le domaine du bien-être animal.



Pour rédiger et concevoir le contenu permettant d'atteindre les objectifs du module et animer le comité technique d'experts sur le fond du sujet, le prestataire doit avoir la capacité de mobiliser ses propres experts en bien-être animal.

Le comité technique d'experts est composé de VIVEA, d'Ocapiat, de représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et d'experts en bien-être animal des filières porc et volailles sélectionnées par le Ministère et VIVEA. Il a pour rôle d'orienter le prestataire dans la conception du module et ne rédigera pas les contenus.

Afin d'orienter les candidats de leur proposition, VIVEA identifie deux points de passage au cours de la réalisation du module qui peuvent impacter fortement les délais s'ils sont mal anticipés ou préparés.

- La communication avec les experts métiers et les parties prenantes. Très souvent, les experts métiers et parties prenantes ont du mal à visualiser le module fini et son fonctionnement avant de disposer d'une version fonctionnelle, ce qui génère des demandes de changement en fin de projet, parfois nombreuses et donc impacte les délais.

Des méthodes de gestion de projet AGILE et itératives peuvent être proposées pour pallier cette difficulté si le prestataire en a les compétences et les juge pertinentes pour atteindre les objectifs du projet. Dans cette optique, la proposition d'un storyboard et d'un prototype tôt dans le processus de conception pourra également permettre un gain de temps pour l'ensemble du projet en limitant le nombre de modifications.

- Le processus de relecture des contenus. Le prestataire communiquera de façon claire et de manière anticipée sur les livrables à relire, l'ordre dans lesquels il faut les relire, la planification des phases de relectures et sur le rôle de chacun dans ce travail. Il expliquera clairement ses consignes de relecture (contenu à relire, date limite de retour).

Le comité technique d'experts a pour rôle de s'exprimer sur le fond et de valider l'architecture et les éléments clefs de contenu sur le bien-être animal et destiné à répondre aux objectifs pédagogiques du module. Il ne prononcera pas sur les choix pédagogiques c'est-à-dire les activités pédagogiques qui relèveront d'un échange avec VIVEA.

Pour ce qui concerne l'évaluation des acquis et les informations nécessaires sur l'attestation de formation, ils seront validés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via VIVEA.

## Livrables de la phase de conception

- Un storyboard du module : Le story-board décrit l'architecture du module, il contiendra tous les éléments permettant au comité technique d'experts de se représenter le contenu du module et notamment la description des thèmes abordés et les points clés des informations qui seront dans le module. Les éléments relatifs aux activités proposées aux bénéficiaires, la description des images, visuels, ... seront validés par VIVEA.
- Un quizz d'évaluation des acquis et une attestation de formation
- Un prototype : Le prestataire présentera un prototype du module avant son développement ce qui permettra à VIVEA de valider notamment l'intention graphique du module (logo, couleurs, police) et la navigation. A mi-chemin entre le storyboard et la version finale du module, le prototype est cliquable pour que les experts puissent tester le module et comprendre la navigation et la progression proposée.
- Le module en version finale. Des test utilisateurs seront organisés en lien avec le comité technique et VIVEA.

## Charte graphique

La charte graphique du module devra intégrer l'identité visuelle des organismes porteurs du projet (VIVEA, ministère de l'Agriculture, Ocapiat) de façon à rendre visible ces trois commanditaires auprès des bénéficiaires du module.

## Mission 3 : Hébergement, diffusion du module, assistance technique et pédagogique, maintenance informatique

### Objectifs :

- Héberger le module sur une plateforme dédiée ;
- Assurer une assistance pédagogique minimale auprès des bénéficiaires ;
- Assurer une assistance technique si besoin auprès des bénéficiaires ;
- Assurer la maintenance informatique du module ;
- Assurer le reporting et le suivi quantitatif du déploiement du module.

### Description :

Hébergement, modalités de diffusion du module, maintenance informatique

Le concepteur du module a en charge d'intégrer le module sur sa plateforme, d'héberger le module et de le mettre à disposition des bénéficiaires pour une durée de trois ans. Le module sera diffusé sur la plateforme LMS du concepteur. Le module ne sera diffusé que sur cette seule plateforme de façon qu'il n'y est qu'un point d'accès au module pour les bénéficiaires.

Les commanditaires du module souhaitent qu'il soit réalisé sur un ordinateur de bureau et ne souhaite pas privilégier la réalisation du module en mobilité (mobile Learning, smartphone).

Le module devra donner toute garantie de compatibilité s'il doit être implanté sur d'autres plateformes LMS à l'issue de sa première mise en œuvre de 3 ans sous la responsabilité du prestataire. Dans leur proposition, les candidats présenteront les formats dans lesquels ils développeront le module (ex. Scorm, ...).

### Assistance technique aux participants

Le prestataire s'engage à apporter l'aide technique nécessaire auprès des participants pour qu'ils puissent participer dans des conditions optimales au module, et, pour cela, à mettre en œuvre un dispositif d'assistance technique auprès des participants soit par mail, téléphone de façon à répondre dans un délai de 48h maximum.

### Assistance pédagogique aux participants

Etant donné le volume de participants au module (25 000 personnes sur 16 mois), le prestataire devra concevoir le module de formation de façon que les apprenants soient les plus autonomes possibles d'un point de vue pédagogique. Cela implique que les contenus pédagogiques soient conçus et écrits de façon à limiter au maximum les besoins d'assistance pédagogique de la part des participants. Dans cette optique, le soin apporté à l'ergonomie module lors de la phase de conception sera également un facteur de succès.

Néanmoins, les participants devront pouvoir bénéficier d'une assistance pédagogique en cas de difficultés. Dans cette optique, le prestataire proposera un dispositif d'assistance pédagogique avec une hiérarchie des moyens d'assistance qui privilégiera l'assistance « embarquée » sur le module (infos bulles, conseils, liens, pdf d'explications, mise à disposition de ressources) et qui proposera en dernier recours le contact d'une personne (mail, téléphone).

### Suivi et reporting

Le prestataire fournira à VIVEA des données de reporting relatives au public formé et au déploiement du module, dont la nature seront définies conjointement avec VIVEA et le

Ministère en charge de l'Agriculture.

Chaque année, le prestataire participe à un comité de suivi du module composé des membres du comité technique d'experts présenté précédemment. Ce comité statue sur la nécessité d'actualiser les contenus du module.

## Mission 4 : Actualisation des contenus du module et adaptation à d'autres filières

### Objectifs :

- Actualiser les contenus du module en fonction des évolutions réglementaires et techniques pour les filières porcine et avicole
- Le cas échéant, concevoir les adaptations nécessaires à l'élargissement aux autres filières d'élevage

### Description :

Le contenu pédagogique du module pourra être mis à jour sur demande du comité technique d'experts comme présenté en mission 3. En cas d'actualisation sur la période de trois ans que couvre l'appel d'offres, le financement des coûts liés à l'actualisation du contenu du module sera réalisé sur présentation d'une proposition et d'un devis détaillé de la part prestataire.

En cas d'élargissement du module à d'autres filières d'élevage pendant la durée de 3 ans couverte par l'appel d'offres, le prestataire proposera une proposition d'intervention et un devis pour l'ajout et l'intégration des nouvelles séquences au module existant.

## Conditions de réalisation et pilotage

Le projet est piloté par Nicolas AIRAUD, chef de projet étude et formation chez VIVEA et Sylvie BOURGEAIS, directrice du développement des compétences et de l'innovation de VIVEA.

Nicolas AIRAUD sera le point de contact du prestataire et à la charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire.

La conception du module et sa révision seront validées par le comité technique d'experts.

Le prestataire désignera un-e chef-fe de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA tout au long de la mission.

## Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

## Budget et calendrier

### Budget

Les moyens financiers mis à disposition pour la réalisation du projet sont estimés à :

- Mission 1 et 2 : « Cadrage » et « Conception » : environ 70 000 euros TTC
- Mission 3 : « Hébergement, diffusion du module, assistance technique et pédagogique, maintenance » : les coûts seront pris en charge annuellement, sur devis de la part du prestataire ;
- Mission 4 : « Actualisation des contenus du module et adaptation à d'autres filières » : les coûts seront pris en charge le cas échéant sur devis de la part du prestataire.

**Le cabinet devra proposer un budget en euros TTC, détaillé pour les missions 1 et 2. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.**

Pour ce qui concerne la mission 3, il devra proposer un budget prévisionnel annuel précisant :

- Les coûts d'hébergement du module et de maintenance informatique ;
- Les coûts d'assistance technique et pédagogique ;

Les coûts relatifs à la mission 4 ne sont pas à intégrer dans la proposition, le cas échéant en cas d'actualisation des contenus ou d'élargissement à d'autres filières pendant la durée des 3 ans couverte par cet appel d'offres, une proposition d'intervention et un devis seront établis par le prestataire.

Pour les missions 1 et 2, le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage du projet,
- 20% à la suite de la livraison du storyboard,
- Le solde à la suite de la livraison du module en version finale, après les tests, et une fois le module en ligne et prêt à être utilisé par les bénéficiaires.

### Calendrier

Le module de formation à distance doit être livré en septembre 2022, ce qui impose un calendrier serré pour sa conception. VIVEA attend des prestataires qu'il propose une méthode de travail efficace et pertinente qui permette de tenir les délais du projet. La période de congés d'été est à prendre en compte dans la planification du projet.

Janvier – mai 2022 : conception

Juin – juillet 2022 : test et mise en ligne

Septembre 2022 : diffusion du module

**Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :**

- Lancement de la consultation : mercredi 15 décembre 2021
- Date limite d'envoi des propositions : mardi 11 janvier 2022
- Audition (sous réserve de sélection sur proposition écrite) : mardi 18 janvier 2022 après-midi
- Réunion de cadrage après la sélection : lundi 24 janvier 2022 matin

## Critères et modalités de sélection

### Mission 1,2 et 4

- Cadrage
- Conception du module
- Actualisation des contenus du module

### Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- Les étapes de travail et les actions prévues par le prestataire ; les différents types de livrables prévus ; les systèmes de validation des livrables ; les échéances prévues et la durée de chaque étape ; le rôle de chacune des parties prenantes au projet (prestataire, VIVEA, comité technique d'experts, ...)
- Les partis-pris et options pédagogiques retenus par le prestataire ainsi que le type d'activités pédagogiques projetées ;
- Les moyens techniques et humains mobilisés (composition de l'équipe missionnée, CV et profils) ;

- En prévisionnel les moyens mobilisables en cas d'actualisation du module (cf. mission 4) ;
- Les références et expériences du candidat. Si disponible, un exemple de module de formation à distance réalisé par le prestataire ;
- Le budget détaillé en jours et en euros TTC.

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
<b>Proposition</b>	La pertinence des étapes de travail et des actions prévues, des livrables proposés, des systèmes de validation et du mode de travail proposé au regard des délais à tenir	20%
	La pertinence et le caractère innovant des partis-pris et options pédagogiques, la diversité et la richesse des activités proposées, l'adaptation du contenu aux préoccupations et pratiques des éleveurs	20%
	Les moyens techniques et humains mobilisés et notamment l'équipe projet et ses compétences en bien-être animal et en conception de module à distance	20%
<b>Références et expérience du cabinet</b>	Les références et expériences du prestataire sur des projets similaires notamment sur des projets auprès d'agriculteurs et de salariés agricoles	20%
<b>Prix</b>	Le coût de la prestation	20%
<b>Total</b>		100%

### Mission 3

- Hébergement, diffusion du module, assistance technique et pédagogique, maintenance informatique

La proposition devra comporter les éléments suivants pour les 3 années à venir :

- Les moyens techniques mobilisés pour héberger le module : la plateforme sur lequel le module sera hébergé, les fonctionnalités de la plateforme, ses possibilités en matière de reporting ;
- Les moyens techniques et humains mobilisés pour l'assistance technique aux participants : modalités de recours, ressources mises à disposition, les moyens humains mis à disposition.
- Les moyens humains mobilisés pour l'assistance pédagogique ;
- Les références et expériences du prestataire en matière d'hébergement et de diffusion de module de formation à distance, d'assistance technique et pédagogique ;
- Un budget prévisionnel comme indiqué en page 13 dans le point « Budget et calendrier »

**Les critères de sélection sont les suivants :**

	Critères	Composition de la note
<b>Proposition</b>	Les moyens techniques et humains mobilisés pour l'hébergement, l'assistance technique et pédagogique et la maintenance informatique	30%
<b>Références et expérience du cabinet</b>	Les références et expériences du prestataire dans la mise en œuvre de formation à distance (hébergement, diffusion, assistance technique et pédagogique, maintenance)	30%
<b>Prix</b>	Le coût de la prestation	40%
<b>Total</b>		100%

**Les modalités de sélection sont les suivantes**

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à Nicolas AIRAUD, [n.airaud@vivea.fr](mailto:n.airaud@vivea.fr), Sylvie BOURGEOIS, [s.bourgeois@vivea.fr](mailto:s.bourgeois@vivea.fr) et Corinne Roland, [c.roland@vivea.fr](mailto:c.roland@vivea.fr). Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au mardi 11 janvier 2022.

Les candidats seront informés par mail des réponses.

**Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse :**



Nicolas AIRAUD, [n.airaud@vivea.fr](mailto:n.airaud@vivea.fr), 01 56 33 29 25

Sylvie BOURGEAIS, [s.bourgeais@vivea.fr](mailto:s.bourgeais@vivea.fr), 01 56 33 29 09

## **ANNEXE : Règlement de consultation**

### **1 : Définition des besoins par un cahier des charges**

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

### **2 : Publicité et envoi aux prestataires**

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

### **3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires**

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

### **4 : Sélection de la proposition d'intervention**

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

### **5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu**

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

## **6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu**

La convention est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

## **7 : Evaluation des prestations**

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de la prestation,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement du projet, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.

